

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 9 juin 2025, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Hélène Vézina et messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey est absente.

Une personne assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1. Toiture de l'Hôtel de Ville – Travaux d'urgence – Acceptation des travaux
 - 3.2. Adhésion à la FQM 2025 - Renouvellement
- 4. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 4.1. Fonds régions et ruralité Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – Demande
 - 4.2. Entente intermunicipale relative à l'embauche d'un conseiller en urbanisme par la municipalité de Frelighsburg et le partage avec les municipalités d'Abercorn et de Saint-Armand
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général confirme que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présence séance conformément à la loi.

Monsieur Guy Favreau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 082-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION

- 3.1. Toiture de l'Hôtel de Ville – Travaux d'urgence – Acceptation des travaux**

RÉSOLUTION 083-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'accepter et de payer la facture de Construction Rocket pour les travaux de réparation de la toiture de l'hôtel de ville réalisés en urgence au montant de 2642,12 \$ taxes incluses;

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Adhésion à la FQM 2025 - Renouvellement

RÉSOLUTION 084-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'accepter et de payer la facture pour le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025 au montant de 1273,28 \$ taxes incluses;

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

4.1 Fonds régions et ruralité Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale - Demande

RÉSOLUTION 085-06-2025

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Frelighsburg, Saint-Armand et Abercorn désirent présenter un projet d'embauche de conseiller en urbanisme dans le formulaire de demande pour la mise en place de fourniture de service, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil du Village d'Abercorn s'engage à participer au projet d'embauche d'un conseiller en urbanisme;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

- Le conseil nomme la municipalité de Frelighsburg, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne le maire et le directeur général pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Entente intermunicipale relative à l'embauche d'un conseiller en urbanisme par la municipalité de Frelighsburg et le partage avec les municipalités d'Abercorn et de Saint-Armand

RÉSOLUTION 086-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Village d'Abercorn une entente intermunicipale relative à l'embauche d'un conseiller en urbanisme par la municipalité de Frelighsburg et le partage avec les municipalités d'Abercorn et de Saint-Armand sur la base du projet soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 087-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 09.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.